

Accompagnement à l'accès à l'emploi et la formation des publics PLIE

Le Nord Franche-Comté a toujours figuré parmi les régions les plus industrialisées de France et est cité parmi les régions les plus exportatrices de notre pays avec plus de 250 entreprises à capitaux étrangers. Ce territoire est donc l'un des tout premiers bassins industriels français comprenant 21,2% d'emplois industriels contre 12,7% au niveau national et le premier de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté.

Depuis la crise économique de 2008-2009, le Nord Franche-Comté a subi de fortes turbulences avec notamment la perte de nombreuses entreprises dans tous les secteurs étant accompagnée par la disparition de nombreux emplois. Le taux de chômage n'a cessé de progresser dans cette région depuis plusieurs années.

Les derniers éléments statistiques du chômage en Bourgogne Franche-Comté de mars 2016 démontrent que le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a diminué de 1,5% sur 1 mois et une hausse plus contenue de 0,5% sur l'année. Pour le Territoire de Belfort cette baisse est de -2,5%. Cette amélioration va bien entendu dans le bon sens après plusieurs années de progression constante du nombre de demandeurs d'emploi sur l'Aire urbaine et le bassin d'emploi de Belfort.

Avec la crise, tous les secteurs d'activités ont été touchés. L'industrie a perdu 17,9% des emplois sur 5 ans, le secteur de la construction 17,7%, les services 6,7%. En 2013, ce bassin a perdu 1 125 emplois. Néanmoins, l'année 2015 et le début 2016 marquent une amélioration des reprises d'emploi qui sont à confirmer sur une longue période. Les nouvelles mesures d'aides à l'embauche pour les TPE et sur l'apprentissage portent leurs fruits.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi entraîne également une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi en fin de droit entrant dans ce dispositif. A la fin 2015, le Territoire de Belfort comptait 5 877 allocataires du RSA pour un coût global de 25,2 millions d'euros. Le budget du département alloué à ce dispositif en 2016 sera de 26,6 millions d'euros (+9,04%). De plus, le département consacre 1,5 million d'euros à la politique d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité. Le coût global du RSA augmente d'environ 10% chaque année.

La précarité qui devient de plus en plus forte en fonction de la crise économique persistante nécessite une mobilisation générale de tous les acteurs pour trouver des solutions concrètes de formation, d'insertion et de mise en emploi durable pour les publics en difficultés.

Le secteur de l'artisanat peut constituer une réelle solution pérenne pour ces publics et c'est pourquoi la CMA a souhaité s'inscrire dans le dispositif du PLIE.

L'artisanat dénommé aussi secteur des métiers et de l'artisanat, regroupe toutes les activités à prédominance manuelle qui nécessitent des compétences, qualifications et savoir-faire. Il est composé d'entreprises qui sont dans leur globalité de taille réduite avec moins de dix salariés. Ce secteur est recensé dans la catégorie professionnelle des TPE.

Sur un potentiel au niveau régional de 19 872 entreprises, ce secteur compte 19 175 actifs dont 36 679 salariés. Pour le département du Territoire de Belfort, l'artisanat se compose de 2 118 entreprises soit 11% de l'artisanat régional et 3 915 salariés, soit une moyenne de 1,9 salarié par entreprise. Concernant le Bâtiment, notre département compte 773 entreprises employant 1 111 salariés.

Globalement, 22% des salariés de l'artisanat se forment et possèdent un niveau de formation initial V ou VI.

De plus, le secteur est demandeur d'un accroissement des qualifications et recherche de la main d'œuvre qualifiée ou à former principalement dans les métiers du bâtiment et de la restauration. Ces besoins se développent avec l'évolution rapide des techniques des métiers, des technologies mais également de l'évolution économique et financière de l'environnement des entreprises.

Les collaborateurs d'artisans jouent également un rôle moteur dans le fonctionnement de l'entreprise et ont besoin de connaissances spécifiques pour épauler le chef d'entreprise.

Le secteur de l'artisanat avec les métiers du Bâtiment représentent un potentiel d'emplois et d'embauche d'une part, et constitue un gisement d'insertion professionnelle durable et de formation réel pour des publics plus éloignés de l'emploi. En effet, les chefs d'entreprises sont prêts à embaucher et à insérer différents publics à conditions que ceux-ci puissent être formés, en capacité de s'adapter, être mobiles et être en mesure de s'adapter aux codes de l'entreprise. Dans les entreprises artisanales, les embauches réalisées n'obéissent pas à des effets d'aubaine mais correspondent à un vrai besoin économique.

Description du projet

Un accompagnement individualisé et renforcé est mis en place pour lequel le référent PLIE définira les étapes du parcours visant à lever des freins, à la progression et au développement des qualifications des publics concernés et à la remise à l'emploi durable. Le référent mobilise les différents acteurs économiques du territoire et utilise tous les moyens mis à sa disposition par le PLIE et les partenaires mobilisés sur l'opération. Les publics éligibles sont obligatoirement domiciliés dans le Territoire de Belfort. De plus, conformément au Programme Opérationnel National, une attention particulière est portée aux publics relevant des critères ci-après :

- Allocataires des minimas sociaux.
- Demandeurs d'emploi.
- Demandeurs d'emploi de longue durée.
- Personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.
- Demandeurs d'emploi cumulant différents freins à la reprise d'activité.
- Personnes non inscrites à Pôle Emploi, mais souhaitant démarrer un parcours d'accompagnement vers l'emploi.
- Personnes relevant du contrat de ville (politique de la ville).

Chaque candidat identifié sera reçu en entretien individuel pour une présentation précise de la démarche. Il est prévu deux entretiens de deux heures maximum afin de confirmer le projet et définir le parcours du futur participant.

Il est envisagé le cas échéant de faire appel à des prestataires externes pour la validation de l'orientation du participant lorsque cela pourra être nécessaire.

Finalités du projet

Notre volonté et décision de mettre en place un référent PLIE au sein de notre structure correspondent à notre objectif de renforcer et de développer nos démarches déjà existantes d'accompagnement des publics fragilisés (parrainage apprentissage, PAVA, formations spécifiques demandeurs d'emploi...) d'une part, et de participer à l'accompagnement des publics PLIE en construisant des parcours concrets et cohérents débouchant sur l'emploi ou la formation qualifiante dans le BTP et les autres métiers de l'artisanat, d'autre part.

Pour cela, nous avons la capacité opérante de nous appuyer sur les réseaux et partenariats développés par la CMA et les organisations professionnelles de l'artisanat existant dans tous les métiers de notre secteur y compris celles du BTP.

Notre objectif est de suivre en permanence 80 personnes qui intégreront le portefeuille du référent. En outre, la CMA s'efforcera de favoriser le public féminin à hauteur de 8%.

OBJECTIFS QUALITATIFS:

Accompagner les publics dans leur parcours et construire les étapes adaptées en s'appuyant sur les ressources de la CMA-délégation de l'Aire urbaine et de son réseau de partenaires dans les différents secteurs de l'artisanat ou en dehors de l'artisanat.

PLUS VALUE DU PROJET:

La CMA comprend l'ensemble des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, elle met en place des actions en matière de développement économique des entreprises, de l'emploi et de la formation ainsi que des actions de conseils et d'accompagnement : celles-ci sont menées par des agents CMA ou par des partenaires ou experts en externe qui sont multiples et reconnus. Ainsi, la CMA sera totalement en mesure, avec l'appui de nos partenaires, de proposer et de confirmer les orientations professionnelles proposées ainsi que la mise à l'emploi et la validation des compétences.

Calendrier de réalisation du projet

Nous allons travailler sur le projet et mettre en œuvre en amont :

- Détection des publics.
- Mise en œuvre des outils spécifiques.
- Réunions de mise en œuvre avec le PLIE.

A compter du 1er juin 2016, démarrage de l'accompagnement avec le portefeuille de 80 participants identifiés.